



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 décembre 2012 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,  
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,  
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieus,  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,  
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,  
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,  
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Sont absentes mesdames Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

**1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 12-12-12-01

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 16.

Proposition adoptée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 12-12-12-02

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en modifiant le titre du point 16.1. par « Défi Santé : information ».

Proposition adoptée.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

**3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2012 : ADOPTION**

CA 12-12-12-03

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

**3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2012**

CA 12-12-12-04

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2012 tel que présenté.



Proposition adoptée.

#### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 12-12-12-05

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-12-12.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-12-12, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

##### 5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

##### 5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

##### 5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

##### 5.2.1. ENTENTE DE SERVICE AVEC SECURITAS CANADA : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Securitas Canada en date du 24 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette firme s'occupe de la sécurité au 2555, rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire numéro 02 12000 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-06

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme Securitas Canada pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 au taux de vingt-deux dollars et soixante-douze cents (22,72 \$) de l'heure en fonction des besoins de la cour municipale, et ce, pour un montant maximum de quinze-mille dollars (15 000 \$) et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**5.2.2. GESTION MIMAR : AUTORISATION POUR DES PROCÉDURES  
JUDICIAIRES**

CONSIDÉRANT QUE Gestion Mimar (1990) inc., représenté par Michel Asselin, a construit un ponceau sur le lot 2 048 946 sans permis causant une obstruction à l'écoulement normal du cours d'eau Chamberry;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches entreprises par la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de régler le dossier;

CONSIDÉRANT la réglementation applicable et les obligations de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46000 412;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-07

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu de **mandater** M<sup>e</sup> Sébastien Dorion pour entreprendre les procédures légales nécessaires dans ce dossier.

Proposition adoptée.

**5.2.3. ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : DÉNEIGEMENT :  
OCTROI D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT la construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2 800, boul. Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'accessibilité et de sécurité le site de l'écocentre doit être déneigé durant la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu d'**octroyer** un contrat à l'entreprise *Déneigement Gauvac enr.* de trois-mille-cinq-cents dollars (3 500 \$) plus les taxes applicables pour le déneigement du site de l'écocentre et d'**autoriser** le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

**5.2.4. SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION SITUÉ À RIGAUD : AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la firme Iteract inc. est propriétaire de la tour de télécommunication située au 268, chemin St-Georges à Rigaud;

CONSIDÉRANT la fiabilité de ce site depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-09

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu d'**autoriser** le préfet et le directeur général à signer une



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

entente entre la MRC et la firme *Iteract inc.* pour l'utilisation d'un emplacement à l'intérieur du bâtiment situé au 268, chemin St-Georges à Rigaud, pour un montant de trois-mille dollars (3 000 \$) par année, et ce, pour les cinq (5) prochaines années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Proposition adoptée.

### 5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

### 6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

#### 7.1. SECRÉTAIRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste de secrétaire est en congé de maladie prolongé jusqu'en juin 2013;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate dans le domaine du secrétariat;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 13000 141 – 75%;
- 02 61000 141 – 9%;
- 02 22000 141 – 1%;
- 02 29000 141 – 1%;
- 02 70200 141 – 1%;
- 02 46000 141 – 3%;
- 02 40000 141 – 6%;
- 02 59000 141 – 1%;
- 02 32000 141 – 3%;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-10

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Monique Lamothe à titre de salariée temporaire, à temps plein, pour le poste de secrétaire à la MRC, soit du 12 décembre 2012 au 12 juin 2013, selon la classe 4, échelon 2 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**7.2. CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TEMPORAIRE  
POUR REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ**

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste de conseiller en aménagement du territoire sera en congé de maternité de mars 2012 à mars 2013;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat en urbanisme;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-11

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Thierry Deroo à titre de salarié temporaire, à temps plein, pour le poste de conseiller en aménagement du territoire à la MRC, soit du 7 janvier 2013 au 4 avril 2014, selon la classe 9, échelon 1, de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

**7.3. CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8. SÉCURITÉ**

**8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

**8.2. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

**8.3. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1. COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

**10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.



### 10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES: RÈGLEMENT NUMÉRO 305-17-2008

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 305-17-2008 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 afin de modifier les dispositions sur les clôtures, galeries, balcons, vérandas, entrées charretières et stationnements;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 305-17-2008 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 305-17-2008 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

##### 11.1.1.2. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENTS NUMÉRO 895 ET 899

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 895 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 en ajoutant des dispositions applicables à la zone H-300, la modification du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 775 en abrogeant le PAE de la zone H-300 et la modification du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 776 relativement à la zone H\*-070;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 899 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement numéro 439 concernant l'acquisition d'infrastructures construites par des tiers et les garanties exigées et la modification du Règlement numéro 440 portant sur les règles de construction d'infrastructures par des tiers préalablement à leur cession à la ville afin d'y prévoir l'obligation d'aménagement de sentiers récréatifs par des tiers en certaines circonstances;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 895 et 899 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 895 et 899 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.



### 11.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉRO 1272-01, 1274-12, 1276-06 ET 1277-17

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1272-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 1272 afin de modifier le délai de validité d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-12 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 en ce qui a trait à la terminologie, aux amendes et aux certificats d'occupation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1276-06 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 1276 en ce qui a trait à l'empattement et fondation, à la soupape de retenue et aux poêles à bois;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1277-17 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1277 afin d'y insérer la zone C2-756;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1272-01, 1274-12, 1276-06 et 1277-17 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1272-01, 1274-12, 1276-06 et 1277-17 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

### 11.1.1.4. RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet le remplacement du Règlement du plan d'urbanisme numéro 16-91;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement des permis et certificats numéro 111-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet le remplacement du Règlement des permis et certificats numéro 20-91;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 112-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet le remplacement du Règlement de lotissement numéro 18-91;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 113-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet le remplacement du Règlement de zonage numéro 17-91;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de construction numéro 114-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet le remplacement du Règlement de construction numéro 19-91;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 110-2012, 111-2012, 112-2012, 113-2012 et 114-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant leur



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-15

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu que le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 110-2012, 111-2012, 112-2012, 113-2012 et 114-2012 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

**11.1.2. FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS, VOLET 5 :  
DEMANDE D'EXTENSION DE LA PÉRIODE D'APPELS DE PROJETS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications lance un appel de projets afin de soutenir la réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de projets concerne les champs d'intervention suivants : inventaire du patrimoine culturel, patrimoine archéologique, patrimoine immatériel, paysage culturel patrimonial, personnages, événements et lieux historiques;

CONSIDÉRANT le projet d'inventaire du patrimoine culturel que mène actuellement la MRC en collaboration avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM;

CONSIDÉRANT les exigences requises pour le dépôt d'une telle demande de subventions;

CONSIDÉRANT les délais trop courts de la durée de l'appel de projets, soit du 3 décembre 2012 au 18 janvier 2013;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-12-12-16

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **de demander** une extension de la durée de l'appel de projets du volet 5 du Fonds du patrimoine culturel québécois du ministère de la Culture et des Communications.

Proposition adoptée.

**12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

**13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT**

**13.1. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA VISION STRATÉGIQUE :  
POSITIONNEMENT**

Monsieur le directeur général adjoint fait la présentation du plan de consultation pour le projet d'énoncé de vision stratégique de développement durable.

Les membres discutent.

Il est retenu de développer à l'interne le Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA) sous la forme d'un projet « parapluie » avec les projets régionaux. Les membres soulignent qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique pour ce dossier.





Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**14. DÉVELOPPEMENT**

**14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**15. CULTURE**

Aucun sujet traité.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**16.1. DÉFI SANTÉ : INFORMATION**

Monsieur le directeur général dépose le document relatif au « Défi Santé ».

**17. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'a été soulevée lors de la période de questions allouée aux citoyens.


**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 12-12-12-17

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu que la séance soit levée à 15 h 58.

Proposition adoptée.

  
ROBERT SAUVÉ  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier